



Permaculture code 725 – séminaire en ligne

Etat de la mise en oeuvre de la permaculture avec le code de surface 725

Avec le code de surface 725 "mélange de différentes cultures à petite échelle comprenant plus de 50% de cultures spéciales", les systèmes de permaculture font officiellement partie du relevé des surfaces depuis 2020. Mais comment se présente la mise en oeuvre de ces systèmes ? Quels sont les éléments souhaités ou nécessaires ? Comment les systèmes peuvent-ils être traités dans le cadre de l'exécution ?

- Date :** Jeudi 26 janvier 2023, de 10h à 12h
- Lieu :** Microsoft Teams (le lien d'accès vous sera transmis ultérieurement)
- Responsables :** Claire Asfeld, AGRIDEA (claire.asfeld@agridea.ch)
Hélène Bougouin, FiBL (helene.bougouin@fibl.org)
Adrian Reutimann, HALF (adrian.reutimann@bfh.ch)
- N° du cours :** 23.331
- Objectifs :** Les participant-e-s :
- connaissent le code de surface 725 " mélange de différentes cultures à petite échelle comprenant plus de 50% de cultures spéciales " ;
 - savent quels sont les défis à relever en matière de conseil et d'exécution ;
 - apprennent à connaître la mise en œuvre des systèmes de permaculture du point de vue de la vulgarisation ;
- Public :** Conseiller-ère-s, chercheur-euse-s, agriculteur-riche-s ainsi que les personnes intéressées.
- Méthodologie :** Séminaire en ligne, questions-réponses, discussions.

Jeudi 26 janvier 2023

09h45	Connexion sur Microsoft Teams
10h00	Accueil des participants <i>Bougouin Hélène, FiBL; Reutimann Adrian, HAFL ; Asfeld Claire, AGRIDEA</i>
10h05	La permaculture du point de vue de l'OFAG <ul style="list-style-type: none">Code surface 725. <i>Platner Jonas, OFAG</i>
10h15	Groupe de recherche en permaculture <ul style="list-style-type: none">Présentation de la fiche technique code de surface 725. <i>Reutimann Adrian, HAFL</i>
10h25	Expérience avec le code 725 <i>Asfeld Claire, AGRIDEA</i>
10h35	Table ronde <i>Modération : Bougouin Hélène, FiBL</i>
12h00	Fin de l'évènement

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation ainsi que d'organismes membres d'AGRIDEA.

- CHF 48.–

Autres participant-e-s

- CHF 80.–

Pour les porteurs de projet, merci de nous contacter directement

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[23.331](https://www.agridea.ch/23.331)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Termes_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06

cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 30.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.